



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

20
TERRE
DE JEUX
24

AIDE AU SPORT ET AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU



DÉVELOPPEMENT
HUMAIN

BÉNÉFICIAIRES

Vous êtes
SPORTIF AMATEUR...

Vous êtes **né** et
vous **résidez à La Réunion**

ou

Vous êtes **né à La Réunion**,
vous **résidez en Métropole**
et **vos parents vivent à La Réunion**

ou

Vous êtes **né hors de La Réunion**,
vous **résidez ou vos parents vivent**
à La Réunion depuis au moins 3 ans



MOBILITÉ

Vous résidez **À LA RÉUNION...**

pour la participation à un stage ou à une compétition officielle :

- si vous êtes inscrit sur les listes ministérielles : **1 billet d'avion par an**
- si vous êtes inscrit sur les listes ministérielles et vous êtes qualifié pour des championnats officiels se déroulant sur plusieurs phases :
2 billets d'avion maximum
- si vous faites partie de la catégorie Elite et vous êtes membre de l'équipe de France : **4 billets d'avion par an**

pour intégrer une structure de haut niveau en Métropole :

1 billet d'avion aller



Vous résidez **EN MÉTROPOLE...**

vous pouvez bénéficier, si vous êtes inscrit sur les listes ministérielles ou stagiaire d'une structure de haut niveau :

- **1 billet d'avion par an** pour un ressourcement familial à La Réunion
- **1 billet d'avion** pour un retour définitif

BOURSES

Vous êtes **ÉLIGIBLE** si...

Votre revenu fiscal de référence ne dépasse pas

30 000 € par an

**Vous êtes rattaché au foyer fiscal de vos parents,
et leur revenu fiscal de référence par an ne dépasse pas :**

Foyer avec 1 enfant à charge : **35 000 €**

Foyer avec 2 enfants à charge : **40 000 €**

Foyer avec 3 enfants à charge : **45 000 €**

Foyer avec 4 enfants et plus à charge : **50 000 €**

Vous pouvez bénéficier d'une bourse trimestrielle

ÉLITE : 1 300 € • SENIOR : 1 000 € • RELÈVE : 800 €

RECONVERSION : 700 € • COLLECTIFS NATIONAUX : 500 €

STAGIAIRES DES STRUCTURES DE HAUT NIVEAU EN METROPOLE : 950 €

(Pôles, centres de formation, structures inscrites au Projet de Performance Fédéral)



PRIMES

Vous êtes **âgé de moins de 35 ans**,
vous êtes **médaille dans une discipline
reconnue de haut niveau...**

Vous pouvez bénéficier d'une prime aux résultats de :

Championnat du monde	1 ^{er} : 2 300 € 2 ^e : 1 800 € 3 ^e : 1 500 €
Championnat du monde jeunes Championnat du monde universitaire	1 ^{er} : 1 800 € 2 ^e : 1 500 € 3 ^e : 1 200 €
Championnat d'Europe	1 ^{er} : 1 500 € 2 ^e : 1 000 € 3 ^e : 900 €
Championnat d'Europe jeunes Championnat d'Europe universitaire	1 ^{er} : 1 200 € 2 ^e : 900 € 3 ^e : 700 €
Championnat de France (catégorie de la compétition la plus élevée) + 20 ans	1 ^{er} : 900 € 2 ^e : 700 € 3 ^e : 400 €
Championnat de France de National 2, de Division 2, Championnat Jeunes de 15 à 20 ans	1 ^{er} : 700 € 2 ^e : 400 € 3 ^e : 300 €
Championnat de France de National 3 ou Division 3, Interligues, intercomités, interclubs, Interpôles Championnat jeunes jusqu'à 14 ans inclus	1 ^{er} : 500 € 2 ^e : 300 € 3 ^e : 200 €
Championnat de France universitaire	1 ^{er} : 700 € 2 ^e : 400 € 3 ^e : 300 €
Championnat de France UNSS	1 ^{er} : 400 € 2 ^e : 300 € 3 ^e : 200 €

Vous réalisez un nouveau record homologué... Vous pouvez prétendre à :

Mondial : 1 500 €

Européen : 800 €

National : 300 €

Vous êtes concerné par les Jeux olympiques ou paralympiques...

Vous pouvez prétendre à une aide à la préparation de
6 000 €

Vous pouvez bénéficier d'une prime de qualification de
1 200 €

Vous avez réalisé un podium :

Or : **3 000 €**

Argent : **2 300 €**

Bronze : **1 800 €**



AIDE AUX JEUNES ESPOIRS

Vous êtes sportif collégien...

Vous intégrez un Pôle ou une structure de haut niveau
À LA REUNION.

Le Département prend en charge la contribution demandée
aux parents dans la limite de **3 000 €/an**

Vous êtes sportif collégien...

Vous intégrez une structure de haut niveau ou un centre de
formation agréé d'un club professionnel **EN MÉTROPOLE.**

Vous pouvez bénéficier de :
1 000 € pour les frais d'installation

Vous avez entre 12 et 18 ans...

Vous êtes jeune espoir, vous avez réalisé les minimas qualificatifs,
vous êtes sélectionné par la ligue ou le comité, pour participer
à des compétitions officielles dans une discipline reconnue
de haut niveau.

Vous pouvez bénéficier une fois dans l'année :
d'un remboursement de **400 €** pour votre déplacement aérien



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion



CONTACTS

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Direction de la Culture et du Sport

7 bis rue Mazagran - 97400 SAINT-DENIS

Tél. 0262 94 87 30 Email : sports@cg974.fr



DÉVELOPPEMENT
HUMAIN